Section locale *FO*-DGFiP 62

DDFiP du Pas-de-Calais
5 rue du Docteur Brassart – 62000 ARRAS

☎ 06 04 40 51 41
✉ fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr
site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

« Oser ensemble pour ne pas se résigner seul. » Léon Jouhaux

Compte-rendu des CTL du 06/07/2021 et du 15/07/2021 en reconvocation

Le Comité Technique Local (CTL) s'est tenu sous la présidence du Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais, Monsieur GIRAULT.
Ce CTL a eu lieu en présentiel et audioconférence. Le CTL du 6 juillet a fait l'objet d'un vote unanime contre de l'ensemble des organisations syndicales présentes et a donc été reconvoqué le 15 juillet sur l'ensemble des points.
En seconde convocation au beau milieu du mois de juillet, les élus ***FO*-DGFiP** ont nommé expert un représentant non élu de la CFTC pour que cette organisation puisse être présente à l'instance en l'absence d'élus.

1- Transfert d'emplois dans le cadre du transfert des budgets principaux et annexes des quatre communes de la CC Flandre-Lys vers la Trésorerie d'Hazebrouck (*pour avis*)

2- Transfert de l'activité du Centre hospitalier de La Bassée (Nord) vers la Trésorerie hospitalière de Lens (*pour avis*)

Le premier projet avait été validé au cours d'un précédent CTL mais devait s'accompagner d'aucun transfert d'emploi du Pas-de-Calais vers le Nord, la mission étant évaluée à la portion congrue.
Cette charge est désormais évaluée à 2 ETP non identifiés à ce jour. Le Président s'était engagé à nous apporter des précisions qu'il n'a pas été en mesure d'honorer en seconde convocation.

Le second projet s'accompagne d'un transfert d'emploi du Nord vers le Pas-de-Calais sans plus de précision.

Le Directeur s'est engagé à être le plus attentif possible au souhait d'agents qui désireraient suivre les missions.

Votes :

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
***FO*-DGFiP 62 (4 voix)**		**X**	
SFP (2 voix)	**ABSENT**		
CGT (2 voix)	**ABSENT**		
CFTC (1 voix)			
UNSA (1 voix)		**X**	

3- Nouveau Réseau de Proximité : restructurations prenant effet au 1er janvier 2022 (pour avis) – Opérations visées en annexe (*pour avis*)

Fiche 1 : Création du SGC d'Arras par la transformation de la TS d'Arras Municipale et transfert intégral de l'activité SPL des TM de Vitry-en-Artois et de Marquion et transfert partiel de l'activité SPL de la TS d'Arras banlieue et d ela TM d'Aubigny-en-Artois.

Fiche 2 : Création du SGC de Bapaume par la transformation de la TM de Bapaume et transfert partie de l'activité SPL de la TM d'Avesnes-le-Comte.

Fiche 3 : Création du SGC de Saint-Omer par la transformation de la TS de Saint-Omer et transfert intégral de l'activité SPL des TM de Lumbres et d'Aire-sur-la-Lys – Thérouanne et transfert partiel de l'activité SPL de la TM d'Ardres – Eperlecques.

Fiche 4 : Transformation de la TM de Fauquembergues en antenne pérenne du SGC de Saint-Omer.

Fiche 5 : Création du SGC de Fruges par transfert intégral de l'activité SPL de la TM de Fruges.

Ces opérations ont pour objectif de mettre en conformité les services avec les périmètres intercommunaux.

Toutefois, la création de gros SGC s'accompagne de la suppression des trésoreries. Ce sont en outre des services n'ayant pas vocation à recevoir le public.

Dans ces usines à gaz, gérées en pôles distinctifs, les agents seront cantonnés sur une seule action de la chaîne sans comprendre les tenants et les aboutissants de la chaîne.
Le caractère répétitif du travail induira indubitablement une perte de l'intérêt pour la mission.

Votes :

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
***FO*-DGFiP 62 (4 voix)**		X	
SFP (2 voix)	ABSENT		
CGT (2 voix)	ABSENT		
CFTC (1 voix)			
UNSA (1 voix)		X	

Fiche 6 : Création de Conseillers aux Décideurs Locaux

Les CDL constituent désormais une mission bien définie.
Les CDL assurent les missions de:
- conseil budgétaire et comptable ;
- conseil en matière de dépenses ;
- conseil en matière de recettes ;
- conseil financier ;
- conseil fiscal ;
- conseil économique et patrimonial ;
- conseil en réingéniérie des processus.

Ces missions faisaient partie des compétences du comptable public qui reste le seul responsable personnellement et pécuniairement.
La réussite de cette nouvelle fonction dépend du niveau de relation entre le CDL et le comptable, lesquels ne sont pas liés par un rapport hiérarchique.

Votes :

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
***FO*-DGFiP 62 (4 voix)**		**X**	
SFP (2 voix)	**ABSENT**		
CGT (2 voix)	**ABSENT**		
CFTC (1 voix)			
UNSA (1 voix)		**X**	

Fiche 7 : Transfert partiel de l'activité SPL de la TS d'Arras banlieue à la TS d'Avesnes-le-Comte

Fiche 8 : Transfert partiel de l'activité SPL de la TS d'Ardres-Eperlecques à la TS de Calais municipale

Ces opérations ont pour objectif de mettre en conformité les services avec les périmètres intercommunaux.
Vos élus ***FO*-DGFiP 62** attirent votre attention que cette opération n'est intermédiaire à celle prévue en 2023 pour créer les SGC de Saint-Pol-sur-Ternoise et Calais dans le cadre du NRP.

Votes :

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
***FO*-DGFiP 62 (4 voix)**		**X**	
SFP (2 voix)	**ABSENT**		
CGT (2 voix)	**ABSENT**		
CFTC (1 voix)			
UNSA (1 voix)		**X**	

Fiche 9 : Transfert du recouvrement de l'impôt des TM d'Aubigny-en-Artois, d'Auxi-Frévent, d'Avesnes-le-Comte, de Bapaume, d'Heuchin-Pernes, de Marquion et de Vitry-en-Artois au SIP d'Arras.

Fiche 10 : Transfert du recouvrement de l'impôt des TM de Desvres et de Marquise au SIP de Boulogne-sur-Mer.

Fiche 11 : Transfert du recouvrement de l'impôt des TM d'Ardres-Eperlecques, d'Audruicq et de Guînes au SIP de Calais.

Fiche 12 : Transfert du recouvrement de l'impôt des TM de Berck-sur-Mer, de Campagne-lès-Hesdin, de Fruges et du Touquet-Paris-Plage au SIP de Montreuil-sur-Mer.

Fiche 13 : Transfert du recouvrement de l'impôt des TM d'Aire-sur-la-Lys-Thérouanne, de Fauquembergues et de Lumbres au SIP de Saint-Omer.

Le but est de faire correspondre les périmètres recouvrement et assiette en transférant le recouvrement dans les SIP.
D'une part, cela accroît de fait la charge de travail dans les SIP. D'autre part, les agents qui suivent leur mission en SIP n'ont que la garantie de rejoindre le SIP pas celle de continuer à faire du recouvrement.

Votes :

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
***FO*-DGFiP 62 (4 voix)**		X	
SFP (2 voix)		ABSENT	
CGT (2 voix)		ABSENT	
CFTC (1 voix)			
UNSA (1 voix)		X	

Fiche 14 : Création des accueils de proximité

Les accueils de proximité sont des accueils physiques par demi-journée et uniquement sur rendez-vous. La mission doit être polyvalente et sera exercée par des volontaires déclarés ou des désignés d'office.
Le contre-appel qui permet de résoudre la question de l'usager à distance n'est pas assimilé à une mission d'accueil et est donc exclu de la prime d'accueil.

Votes :

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
***FO*-DGFiP 62 (4 voix)**		X	
SFP (2 voix)		ABSENT	
CGT (2 voix)		ABSENT	
CFTC (1 voix)			
UNSA (1 voix)		X	

4- Questions diverses

Demeter : quelle est la l'utilité de cette application non comptable, chronophage et non sécurisée ?

Cette application vise à remplacer l'application caisse et en reprend les fonctionnalités historiques. Elle est accessible via le portail méier.
Un bilan sera fait à la rentrée, notamment par l'envoi d'un questionnaire de satisfaction.

Vos élus ***FO*-DGFiP** attirent l'attention sur le fait que l'application n'est plus sécurisée car accessible de partout depuis le portail. Les erreurs ne sont rectifiables que par le chef de service. La ventilation de l'encaissement nécessite une connaissance complète des 105 rubriques. Une même recette qui générait une quittance dans l'application caisse peut en générer 4 et plus dans Demeter.

Bilan du renfort à la plateforme nationale pendant la campagne déclarative

16 emplois mobilisés sur la période du 8 avril au 18 juin en renfort à la campagne IR. Ce renfort à raison de deux vacations par jour a eu lieu sur les sites d'Arras, Béthune, Boulogne-sur-Mer, Calais,

Lens et Saint-Omer et a permis de répondre à 7973 appels sur la période avec un décroché de 95,8 %.
A comparer avec les plus de 73000 appels reçus dans la département sur la même période.
On constate une baisse de 57 % de l'accueil physique par rapport à 2019. Le nombre d'e-contact est également en baisse.
6700 rendez-vous ont été pris et 4588 contre-appels ont été effectués.

Présentation de la convention avec la Banque Postale

Cette convention permet le dépôt et le retrait en numéraire dans 60 guichets de la Banque Postale labellisés pour les régies SPL mais également les collèges, lycées, gendarmeries ou huissiers….
Vos élus ***FO*-DGFiP** constatent le manque de sécurité dans les dépôts et retraits en numéraire car les régisseurs font la queue parmi les autres usagers. Cela un coût pour la DGFiP car la Banque Postale facture en supplément les dépôts de pièces inférieurs à 50 €.
Les régies dotées initialement gratuitement de sacs de dépôt par la DGFiP doivent désormais en faire la commande elles-mêmes à leur frais.
2460 versements et 130 retraits ont été réalisés à la date du 5 juillet. Chaque opération a engendré un message sur l'ensemble des BALF des trésoreries du département.
L'idéal serait de supprimer les petites régies avec le retour aux caisses noires.

Point d'étape sur les paiements chez les buralistes :

277 bureaux de tabac du département prennent les paiements.
3800 paiements ont été réalisés (50 % d'amendes, 15 % d'impôts, 30 % de produits locaux)
Les statistiques sont disponibles sur Ulysse
*Vos élus **FO*-DGFiP** ont alerté sur les difficultés de recouvrement liés aux ressortissants étrangers notamment britanniques qui ne peuvent pas payer par téléphone par carte bancaire pour leurs impôts directs locaux. A défaut de solution, ces créances demeurent impayées.*

Situation des agents Berkani

3 agents Berkani sont concernés par le NRP sur les trésoreries de Laventie, Beuvry et Hersin-Coupigny.
Une procédure de licenciement concerne les deux agents qui travaillent sur Laventie et Beuvry.
L'agent qui travaille sur Hersin-Coupigny accepte de rejoindre le site de Bruay-la-Buissière.

En janvier 2022, une procédure de licenciement concernera les agents Berkani de Lumbres et Aire-sur-la-Lys.

Vos élus ***FO*-DGFiP** en CTL :
Michaël MILLOT, Laurence DIDAUX, Justine KORKUT et Jacques REGNIER
Valérie CADET, Gautier LEDOUX, Coralie VINCENT, Nicolas WANIN

Expertes :
Sabrina CASTILLE, Christine COLLIER-LEFRANC, Anne-Catherine EGUILLON